

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 30 MARS 2017 à 18H
Salle des fêtes à MANTHELAN

Assistaient à la réunion :

Patricia BRAULT	ABILLY
Jean-Jacques MEUNIER	AZAY-SUR-INDRE
Gilles BÉILLOUIN	BARROU
Philippe MEREAU – Sophie METADIER - François VERDIER-PINARD	BEAULIEU-LES-LOCHES
Joël BAISSON	BEAUMONT-VILLAGE
Roger BORRAT	BETZ-LE-CHATEAU
Jean BOIS	BOSSAY-SUR-CLAISE
Georges ORIO	BOSSÉE
Charlie GILLET	BOURNAN
Marguerite LIGAUD	BOUSSAY
Christian BARITAUD	BRIDORÉ
Dominique MAURICE	CHAMBON
Laurent COURAUD	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Emmanuel FOUCARD	CHANCEAUX-PRES-LOCHES
Serge GERVAIS	CHARNIZAY
Marie-Thérèse BRUNEAU	CHAUMUSSAY
Pierre LOUAULT	CHÉDIGNY
Henry FREMONT	CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
Jean-Paul GAULTIER	CIRAN
Patrick MERCIER	CIVRAY-SUR-ESVES
Danielle AUDOIN	CORMERY
Bernard BORDEAU	CUSSAY
Jacques BARBIER – Isabelle BRETEL	DESCARTES
Jacky FRENEE – Didier MARQUET	DESCARTES
Régis GIRARD	DOLUS-LE-SEC
Gilles CHAPOTON	DRACHÉ
Chantal BARTHELEMY	ESVES-LE-MOUTIER
Gérard HENAULT	FERRIERE-LARCON
Gilbert SABARD	FERRIERE-SUR-BEAULIEU
Jacques HERBERT - Rolande ROUCHE	GENILLÉ
Alain MOREVE	LA CELLE-GUENAND
Michel JOUZEAU	LA CELLE-SAINT-AVANT
Martine TARTARIN	LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
Franck HIDALGO	LA GUERCHE
Christophe LE ROUX	LE GRAND-PRESSIGNY
Marc HAMON	LE LIEGE
Eric DENIAU	LE LOUROUX
Daniel DOUADY	LE PETIT-PRESSIGNY
Evelyne ANSELM - Peony DE LA PORTE DES VAUX	LIGUEIL
Michel GUIGNAudeau	LIGUEIL
Marc ANGENAULT - Nelly CLERO (de la délibération n° 8 à la n°25)	LOCHES
Francis FILLON – Valérie GERVES – Chantal JAMIN	LOCHES
Bertrand LUQUEL - Anne PINSON – Jean-Paul TESTON	LOCHES
Nisl JENSCH	LOCHÉ-SUR-INDROIS
Michel VAH	LOUANS
Eric ALLAMIGEON – Bernard PIPEREAU	MANTHELAN
Gérard DUBOIS	MARCÉ-SUR-ESVES
François DRENO	MONTRÉSOR

Marie RONDWASSER
Bernard VERNEAU
Eric MOREAU
Jacky CHARBONNIER
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER
Gilles BERTUCELLI
Loïc BABARY - Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Pierre BRODNY
Cécile DERUYVER-AVERLAND
Patrick LESPAGNOL
Caroline KRIER
Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN – Elisabeth VIALLES
Marie-Françoise BRAULT
Michel DUGRAIN
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Jean-Marie VANNIER
Nicole HUDE – Jacky PERIVIER

Pouvoirs :

Françoise FRAUEL à Laurent COURAUD
Antoine CAMPAGNE à Danielle AUDOIN
Stéphane BLOND à Marc ANGENAULT
Nelly CLERO à Chantal JAMIN (de la délibération n° 1 à la n°7 incluse)
Jackie MATHEVET à Bernard GAULTIER
Jacques DELWARDE à Jean-Louis ROBIN

Excusés :

Françoise FRAUEL
Antoine CAMPAGNE
Stéphane BLOND
Marc VINCENT
Christophe UNRUG
Jacques DELWARDE

Assistaient en outre à la réunion :

Christine BELAN, Trésorière Principale
Claire LE GAL, DGS
Solange DE MATTOS
Dominique BOUGUET, DGA
Stéphanie BRACONNIER, DGA
Patrice GASSER, DGA
Gilles LE CUNFF, DGA
Bertrand LETOURNEUX, DGA

MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES
SEPMES
TAUXIGNY
TOURNON-SAINT-PIERRE
VARENNES
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

CHAMBOURG-SUR-INDRE
CORMERY
LOCHES
LOCHES
PERRUSSON
SAINT-BAULD

CHAMBOURG-SUR-INDRE
CORMERY
LOCHES
LOCHES
MONTRESOR
SAINT-BAULD

Trésorerie de Loches
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Michel GUIGNAudeau a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Gérard HENAULT, Président de l'assemblée, fait l'appel des conseillers communautaires en faisant état des pouvoirs établis et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président sollicite un secrétaire de séance : Monsieur Michel GUIGNAudeau se propose. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

.....

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 MARS 2017

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 2 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

.....

LECTURE DES DELIBERATIONS DE BUREAU

Le Président porte à connaissance du Conseil les délibérations prises par le Bureau du 8 février 2017 au 8 mars 2017.

Monsieur Nisl JENSCH souhaite savoir pourquoi les retraités sont exclus du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Monsieur le Vice-Président Marc ANGENAULT indique que les dispositions à cet effet étaient différentes dans chacune des ex-collectivités. Dans un choix global d'harmonisation, et afin de minimiser l'impact financier, la possibilité d'ouverture des avantages du CNAS aux retraités a été retirée quand elle était accordée précédemment.

Monsieur Nisl JENSCH trouve regrettable cette restriction supplémentaire dans le cadre des avantages à destination des employés.

Monsieur le Président indique que tous les actifs conservent les avantages apportés par le CNAS, et rappelle que l'adhésion au CNAS est un choix, non une obligation.

Monsieur Jean-Jacques MEUNIER est surpris de voir que du personnel communautaire est embaucher pour les ALSH.

Madame Christine BEFFARA indique qu'il s'agit d'embauches pour les ALSH en régie.

Madame la Vice-Présidente Anne PINSON confirme et rappelle que la Communauté de communes a repris tous les agents intercommunautaires qui travaillent pour les ALSH, dédiés à l'animation Enfance et Jeunesse et que ce transfert a été inclus dans les attributions de compensation par les CLECT.

.....

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CREATION - COMPOSITION

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **CREE** le Conseil de développement de Loches Sud Touraine.
- **FIXE** la composition du Conseil de développement comme suit :

DOMAINE DE COMPETENCES	NOM – PRENOM
RH Entreprise	BAILLET-ROUSSEAU Laurence
Fédération pêche	BARTHELEMY Serge
ADAPEI - ESAT	BAYART Bruno
Expert comptable - CCI	BEAUGEARD Ludovic
SERELEC Artisan - CMA	BERROIR Gérard
Association Les Amis du Pays lochois	BORRAT Françoise
UCAL Loches	BOURDET Jean-Marc
Lycée professionnel	BOUREAU Katy
Artisan Manthelan	BRAUD Jean-Paul
Commerçant restaurateur Preuilly	CHEDOZEAU Jean-Michel
Président du Groupement artistique de Descartes	CHEVALIER Michèle
Club BMX (Descartes)	DELALANDE René
Association PVCT - SEPANT	DELALLE Bruno
Association AEST 37	ERNST Maggy
Jeunes Agriculteurs Dolus le Sec	FETIVEAU Laurent
	FLAMAN Olivier
Service de l'Eau en retraite	FONTAINE Jacky
Vente directe Les Saveurs Lochoises	FREMONT Thierry
Hébergement touristique La Roche Beulin Descartes	GAUDRY Sébastien
Montrésor se raconte	GAULTIER Frédéric
Village vacances La Saulaie - Chédigny	GENVRIN Nicolas
Maison familiale MFR Loches	GRIVET Bénédicte
Agriculteur éleveur	GUIBERT Edouard
Attachée principale d'administration en retraite	HADORN Nicole
Jeune du lycée en fonction du sujet et des disponibilités	Jeune lycée 1
Jeune du lycée en fonction du sujet et des disponibilités	Jeune Lycée 2
Association familiale UDAF 37	JOUBERT Jean
Agriculteur MSA	JOUBERT Régis
Artisan Peintre Genillé	LAHAIE Yves
Renault Loches	LANDEMAINE Sylvain
Artisan Boulanger Verneuil	LAUNAY Eric
UCL Descartes ou son représentant	LECONTE Christophe
Materiel agricole - Bossay / Claisse	LOIRET Dominique
Tourisme	MAREUIL Jeff de
Groupement entreprises Sud Touraine Entreprises	MAROIS Guy
Artisan Charpentier Maisons paysannes de Touraine	MERCIER Jean
Savebag Entreprise Perrusson	MORANGE Patrick
Groupement entreprises GEST	MOREAU Ghislain
Entreprise Dubois	OCAGNE Guillaume d'
Médecin - Président PSP	PEIGNE Jean-Pierre
Epahd Baltazar Besnard Ligueil	POTTIER Nadia
Céréalière	POUIT Luc
Eleveur chambre d'agriculture	REZEAU Alain

Foyer Cluny Ligeuil	RIBREAU Agnès
NACEL	RICHER Marie-Brigitte
Hébergement Relais de la Mothe Yzeures	ROCHECHOUARD Isabelle de
Association Puzzle centre adolescents	ROYER Benoît
SAG Vigilec	SAVARY Yannick
AMI Chimie	VENIN Jean-Marc
Tourisme Les Anes de Balaam	VILLA Cathia

.....

**NOUVEAUX LOCAUX CIAS
AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT)
REVISION**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ENTERINE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme intitulée « Nouveaux locaux CIAS », pour un montant global de **2 400 000 €** sur une période de quatre ans comme défini ci-dessus ;
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'investissement n°1058-Fonction 520 et dit que l'échéancier pourra être modifié par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour l'exercice 2017 inscrite au budget principal de Loches Sud Touraine ;
- **PRECISE** que l'emprunt d'équilibre prévu pour cette opération sera diminué des subventions obtenues ;
- **AUTORISE** son Président à signer tous les documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

**ZONE GRANDE ROCHETTE A REIGNAC
AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT)
REVISION**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ENTERINE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme intitulée « Viabilisation Zone Grande Rochette à REIGNAC-SUR-INDRE » pour un montant global de 1 174 300 € HT ;
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'investissement n° 3006 – Fonction 90 et **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2017 inscrite au Budget annexe développement économique et touristique de LOCHES SUD TOURAINE sur le compte 2315, opération 3006, fonction 90, code analytique 30REIG04 ;
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

**CASERNE DE GENDARMERIE DE LOCHES
AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT)
REVISION**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ENTERINE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme intitulée « Gendarmerie de Loches » pour un montant global de 2.200.000 € TTC sur une période de sept années (2013 à **2019**) comme défini ci-dessus (NB : CA 2013 = 0) ;
- **AFFECTE** la totalité des crédits à la mise en œuvre de l'opération d'investissement n° 1020 – Fonction 022 et **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- **VOTE** l'enveloppe de Crédits de Paiement pour l'exercice 2017 inscrite au Budget Principal LOCHES SUD TOURAINE ;
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien cette opération.

.....

**GYMNASES GRAND VAU A LOCHES
AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT)
REVISION**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **AFFECTE** la totalité des crédits soit **1.380.000 € TTC** à la réhabilitation des gymnases de Grand Vau à Loches et **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- **VOTE** l'enveloppe de crédits de paiement pour l'exercice 2017 inscrite en section d'investissement sur le C/2313 – Opération 1094 - Fonction 411 – Service 1702 du budget principal LOCHES SUD TOURAINE ;
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents utiles pour mener à bien ce programme.

.....

**TAXES DIRECTES LOCALES
TAUX 2017
DUREE D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE**

Monsieur le Vice-Président Laurent COURAUD informe que l'état 1259 n'était pas connu à la date du rapport mais qu'il a été reçu depuis. Celui-ci est conforme aux prévisions indiquées dans le rapport et lors du DOB.

Il précise que la DDFIP recalculera les taux appliqués aux contribuables pendant la durée de lissage afin, au final, d'atteindre les taux votés en fin de lissage.

Monsieur Philippe MEREAU s'interroge quant à la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur Laurent COURAUD indique que cette taxe existait sur Ligueil et Montrésor ; il y a donc unification.

Monsieur Francis BAISSON rappelle que certaines communes avaient délibéré sur la taxe sur les logements vacants avant la fusion des 4 Communautés de communes.

Monsieur Laurent COURAUD indique que les communes continueront à percevoir la taxe au taux qu'elles ont fixé initialement.

Monsieur Patrick MERCIER souhaite savoir si le taux moyen pondéré a un effet sur le produit.
Monsieur Laurent COURAUD indique que le taux permet d'éviter une perte de fiscalité pour la Communauté de communes, comme prévu.

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE** les taux des taxes directes locales 2017 de la façon suivante :
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **21,53 %**
 - Taxe d'habitation : **9,30 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **0,691 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **4,28 %**
- **FIXE à quatre ans** la durée d'intégration fiscale progressive de la CFE, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

.....

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) TAUX 2017

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle au Conseil communautaire que le financement du service Déchets Ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de Touraine du Sud, et par la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) sur le territoire des anciennes Communautés de communes de Loches Développement (CCLD), Montrésor (CCM) et Grand Ligueillois (CCGL).

Monsieur le Vice-Président indique que le Grand Ligueillois appliquait un taux unique, alors que Loches Développement appliquait 4 taux et Montrésor 3 taux.
Il existe donc 8 tranches et 8 taux à voter.

Au vu du projet de budget déchets ménagers avec financement TEOM 2017, des premières réflexions de la commission « déchets ménagers » et de l'état de notification des bases prévisionnelles 2017 à la TEOM, Monsieur le Vice-Président propose de **maintenir** les quatre tranches et les taux 2016 pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Loches Développement, ainsi que le taux unique 2016 pour celui de l'ancienne Communauté de Communes du Grand Ligueillois, **mais de modifier les taux appliqués en 2016 sur l'ancienne Communauté de Communes de Montrésor**, afin de ramener le taux de la tranche C (6,56 % en 2016) à celui de la tranche 4 de Loches Développement (5 %) et celui de la tranche A en porte à porte (13,13 % en 2016 à celui de la tranche unique du Grand Ligueillois (12,57 %), et de diminuer le taux intermédiaire de la tranche B.

Monsieur le Vice-Président propose de voter les taux suivants selon les tranches définies précédemment :

Tranche		Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
01 Grand Ligueillois		6 413 718	12,57 %	806 204
02 Tranche 1 CCLD	Toutes communes en porte à porte, sauf Beaulieu, Cormery et Loches	7 059 944	10,70 %	755 414
03 Tranche 2 CCLD	Beaulieu et Cormery	2 726 536	9,70 %	264 474
04 Tranche 3 CCLD	Loches	7 585 086	7,50 %	568 881
05 Tranche 4 CCLD	Non collecté en porte à porte	597 973	5,00 %	29 899
06 Tranche A CCM	En porte à porte	3 507 193	12,57 %	440 854
07 Tranche B CCM	Jusqu'à 300 ml du circuit	163 711	11,32 %	18 532
08 Tranche C CCM	A plus de 300 ml du circuit	410 024	5,00 %	20 501
Total				2 904 759

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président, le Conseil Communautaire,
par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** les propositions sur l'évolution des taux de la TEOM pour 2017,
- **VOTE** les taux de la TEOM 2017 selon le tableau présenté ci-dessus.

.....

**BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget principal équilibré** comme suit :
 - **Section de fonctionnement** : 34 538 861,43 €
 - **Section d'investissement** : 7 845 037 €
- **AUTORISE** le versement d'avances remboursables du budget principal vers les budgets annexes des zones d'activité gérées en comptabilité de stocks, pour un montant global de **1 663 191,27 €** (comptes 27638 et 276358 en dépenses), dans l'attente de l'encaissement du produit des ventes de terrains aménagés, étant précisé que les montants réels de ces avances pourront être inférieurs en fonction de la réalité des écritures effectuées sur les budgets de zones en 2017.

.....

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget annexe « développement économique et touristique » équilibré** comme suit :
 - **Section de fonctionnement** : 12 182 200,54 €
 - **Section d'investissement** : 10 726 538,34 €

.....

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget annexe « eau potable – délégation de service public » équilibré** comme suit :
 - **Section d'exploitation** : 682 071,98 €
 - **Section d'investissement** : 826 063,82 €
- **PRECISE** que le montant des charges de personnel à rembourser au budget principal correspond au prorata des salaires et charges des personnels chargés du suivi technique et du suivi budgétaire et comptable du service suivant les calculs effectués, et autorise Monsieur le Président à mandater le montant de 51 000 € en faveur du budget principal.

.....

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REGIE AUTONOME
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget annexe « eau potable – régie à autonomie financière » équilibré** comme suit :

- **Section d'exploitation** : 4 971 830,70 €
 - **Section d'investissement** : 4 435 767,02 €
-

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REGIE AUTONOME
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget annexe « assainissement – régie à autonomie financière » équilibré** comme suit :

- **Section d'exploitation** : 4 526 845,69 €
 - **Section d'investissement** : 4 394 463,81 €
-

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – FINANCEMENT PAR TEOM
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le **budget primitif 2017 du budget annexe « déchets ménagers – financement par la TEOM » équilibré** comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 6 394 663,43 €
 - **Section d'investissement** : 973 276,40 €
-

**BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – FINANCEMENT PAR REOM
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre, le **budget primitif 2017 du budget annexe « déchets ménagers - financement par la REOM » équilibré** comme suit (section d'exploitation uniquement) :

- **Section d'exploitation** : 1 459 185,86 €

- **AUTORISE** le versement du **remboursement de frais au budget annexe « déchets ménagers financement par la TEOM »** sur lequel sont mandatées **toutes** les dépenses de gestion de la régie de collecte et de traitement commune aux anciens territoires de la Touraine du Sud (service financé par la REOM) et du Grand Ligeillois (service financé par la TEOM), ainsi que le versement **du remboursement des charges de personnel de la régie au budget principal**, qui supporte la totalité des salaires et des charges des agents affectés au service des déchets ménagers, étant précisé que le montant des frais et charges à rembourser à ces deux budgets correspond à la partie financée par la REOM.

.....

BUDGETS ANNEXES ZONES D'ACTIVITES VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE**, chapitre par chapitre, les budgets primitifs 2017 des budgets annexes des zones d'activités équilibrés comme suit :

➤ **Budget zone d'activités de SEPMEs**

- Section de fonctionnement : 180 545,25 €
- Section d'investissement : 183 322,25 €

➤ **Budget zone d'activités de DRACHE**

- Section de fonctionnement : 123 244,19 €
- Section d'investissement : 124 978,19 €

➤ **Budget zone d'activités de CUSSAY**

- Section de fonctionnement : 9 391,53 €
- Section d'investissement : 9 509,93 €

➤ **Budget zone d'activités de MANTHELAN**

- Section de fonctionnement : 508 294,93 €
- Section d'investissement : 818 401,64 €

➤ **Budget lotissement le Bois de Ré à BETZ-LE-CHATEAU**

- Section de fonctionnement : 98 177,94 € en dépenses, 98 178,72 € en recettes
- Section d'investissement : 128 656,76 €

➤ **Budget lotissement les Morinières à DESCARTES**

- Section de fonctionnement : 314 458,11 €
- Section d'investissement : 339 320,57 €

➤ **Budget lotissement Val au Moine à DESCARTES**

- Section de fonctionnement : 225 642,68 € en dépenses et 225 644,47 en recettes €
- Section d'investissement : 225 642,68 € en dépenses et 261 246,31 € en recettes €

➤ **Budget lotissement Les Portes du Sud à YZEURES-SUR-CREUSE**

- Section de fonctionnement : 871 618,09 € en dépenses et 1 162 105,09 € en recettes
- Section d'investissement : 1 243 236,18 €

➤ **Budget zone d'activités du Rond à PREUILLY-SUR-CLAISE**

- Section de fonctionnement : 510 556,30 € en dépenses et 513 505,93 € en recettes
 - Section d'investissement : 510 556,30 €
-

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE BUDGET 2017

Le Président rappelle que le rapprochement des quatre Communautés de communes, impose de restructurer la compétence en matière de tourisme au sein d'une seule entité chargée de gérer l'Office de tourisme communautaire et de développer la stratégie touristique définie par la nouvelle Communauté de communes.

Le Président précise que le rôle de l'Office de tourisme communautaire, créé par une délibération du 11 janvier 2017, est de mettre en œuvre la politique de stratégie touristique sur le territoire de la Communauté de communes.

Monsieur le Président présente le projet de plan d'action 2017 de l'Office de Tourisme communautaire et le budget qui en découle. Il rappelle que conformément à l'article 133-8 du code du tourisme, le budget de l'Office de tourisme communautaire, délibéré par le Comité de Direction, est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Monsieur le Président précise qu'une convention de moyens et d'objectifs va être établie.

Monsieur le Président indique que le budget de l'Office de tourisme Loches Sud Touraine est conforme aux simulations budgétaires du schéma de développement touristique approuvé en 2016.

**Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire,
par délibération prise à l'unanimité**

- **DONNE** un avis favorable sur le budget 2017 de l'Office de tourisme Loches Sud Touraine.

.....

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE SUBVENTION 2017 AU PROFIT DE L'OFFICE

Le Président indique que la définition des missions confiées à l'Office impose d'être encadrée dans une convention ad hoc, d'objectifs et de moyens, qui précise les relations juridiques entre la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et l'EPIC et fixe les moyens alloués pour l'exercice des missions qui lui sont dévolues.

Monsieur le Président présente le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (ci-annexé) qui développe :

- le rôle de l'office de tourisme communautaire dans le développement touristique local,
- la définition des missions et des objectifs de l'Office de tourisme communautaire,
- le contrôle et l'évaluation des activités de l'Office de Tourisme Communautaire,
- la mise à disposition des locaux,
- la mise à disposition de moyens matériels,
- la gestion des ressources humaines,
- les dispositions financières,
- les relations statutaires entre l'Office de tourisme communautaire et la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle que, pour les besoins des missions d'intérêt général confiées à l'Office de Tourisme Loches Sud Touraine, la Communauté de communes apporte une contribution financière annuelle à son fonctionnement sous forme de subvention.

Monsieur le Président propose, compte tenu du budget présenté et approuvé, de fixer le montant de la subvention d'équilibre de l'Office communautaire à 420 000 €.

**Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire,
par délibération prise à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et l'EPIC chargé de gérer l'Office de tourisme communautaire Loches Sud Touraine.
- **ACCORDE** une subvention d'équilibre de 420 000 € pour l'année 2017 à l'Office de tourisme Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

Monsieur François DRENO s'interroge sur le produit de la taxe de séjour, et indique qu'il conviendrait de communiquer largement sur l'importance de cette taxe auprès des hébergeurs.

Monsieur le Président confirme que la mise en place de la taxe de séjour au réel a été difficile à faire accepter, malgré le fait qu'elle a été instituée au démarrage de façon forfaitaire et à tarif moindre.

Monsieur le Vice-Président Jacky PERIVIER confirme qu'un travail de communication et de pédagogie est prévu sur 2017-2018, afin de mieux expliquer la finalité et la nécessité de cette taxe payée par les touristes.

Monsieur François VERDIER-PINARD s'interroge sur le moyen de vérifier l'impact d'une telle action.

Madame Valérie GERVES indique qu'il est toujours difficile de vérifier le résultat d'une campagne de communication : c'est le volume de clients et les retombées économiques qui permettront de se rendre compte.

Monsieur Jacky PERIVIER conclut en rappelant que les meilleurs ambassadeurs de notre territoire, c'est nous tous.

En ce qui concerne le sigle S.A.D.I. (Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information), Monsieur Christian BARITAUD trouverait préférable que soit ajouté un « T » pour « Touristique » (S.A.D.I.T.)

Madame Valérie GERVES indique que c'est une appellation officielle.

C.I.A.S.
SUBVENTION 2017

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **VOTE** une subvention de 230 000 € au CIAS Loches Sud Touraine.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, compte 657362 fonction 520.

Monsieur le Président précise que le chantier essentiel du CIAS sera son extension sur tout le territoire à organiser.

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
CREATION – LISTE DE PROPOSITION DE COMPOSITION**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **DECIDE** de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs de Loches Sud Touraine.
- **FIXE** la liste suivante qui sera communiquée au Directeur Départemental des finances publiques :

20 Titulaires

Abilly	GONNEAU Michèle
Azay sur Indre	SERRANO Anne Sophie
Bridoré	METE Emmanuel
Chaumussay	BLANCHET Raymond
La Chapelle Blanche	VERNA Patrick
Ligueil	DAVID René
Loches	BLUTEAU Pierre
Habite hors territoire	LIARTE Xavier
Reignac sur Indre	HUREAU François
Tournon Saint Pierre	BRAULT Marie Françoise
Chédigny	BELEY Jean Pierre
Sepmes	GUERINEAU Claude

Villeloin Coulangé	d'ANDIGNE Constantin
Betz le Château	COULON Jean Louis
Boussay	LIGAUD Marguerite
Chambourg sur Indre	PARENT Jean Paul
Saint Hippolyte	PASQUIER Patrick
Bournan	HADOUX Christian
Cussay	LIOTTA Angelo
Saint Quentin sur Indrois	BARREAU Blandine

20 Suppléants

Beaulieu lès Loches	FONTAINE Jacky
Betz le Château	BORRAT Roger
Bournan	BLANCHET Philippe
Habite hors territoire	de BECDELIEVRE Jacques
Saint Bauld	DELWARDE Jacques
Saint Hippolyte	CHAPU Hervé
Cormery	BONNIN Chantal
Ciran	BRANA Jacques
Cussay	de PREVOISIN Robert
Ferrière Larçon	MARTIN André
Le Grand Pressigny	BLARD Guy
Le Liège	HAMON Marc
Loches	OUVRARD Patrick
Montrésor	WILLEMS Alain
Mouzay	GAULUET Francis
Chambourg sur Indre	COURAUD Chantal
Saint Senoch	DECHENE Guy
Tauxigny	BENOIT Jean Michel
Varennes	DUGRAIN Michel
Villedomain	MEUNIER Vincent

.....

SERVICE EAU POTABLE CONVENTION AVEC FREE MOBILE CHATEAU D'EAU DE BEL EBAT A LOCHES

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention avec la société FREE Mobile pour l'installation d'antennes sur le château d'eau de Bel Ebat à LOCHES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la société FREE Mobile.

.....

**SERVICE DECHETS MENAGERS
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SMICTOM DU CHINONNAIS
ELECTION MEMBRES DE LA CAO**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **ELIT** à main levée, à l'unanimité, Monsieur François VERDIER-PINARD membre titulaire et Monsieur Eric MOREAU membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le SMICTOM du Chinonais.

.....

**CONTINGENT AIDE SOCIALE
REMBOURSEMENT AUX COMMUNES – ANNEE 2017**

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes LOCHES DEVELOPPEMENT acquittait en 1999 les participations des communes aux dépenses d'aide sociale du département en lieu et place des communes membres de la communauté de communes.

Conformément à la loi n°99-641 du 27 juillet 1999 (article L.5211-27-1 du Code général des collectivités territoriales), la communauté de communes LOCHES DEVELOPPEMENT procédait depuis 2000 à un reversement au profit des communes de la façon suivante :

Communes	Montant en euros
AZAY SUR INDRE	9 874
BEAULIEU LES LOCHES	58 842
BRIDORE	13 049
CHAMBOURG SUR INDRE	31 077
CHANCEAUX PRES LOCHES	4 991
CHEDIGNY	14 668
DOLUS LE SEC	16 654
FERRIERE SUR BEAULIEU	11 370
LOCHES	275 711
PERRUSSON	42 764
REIGNAC SUR INDRE	30 049
SAINT BAULD	3 631
SAINT HIPPOLYTE	20 602
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	17 919
SAINT QUENTIN SUR INDROIS	13 908
SAINT SENOCH	12 100
SENNEVIERES	8 093
TAUXIGNY	28 733
VERNEUIL SUR INDRE	20 324
TOTAL	634 359

Monsieur le Président indique qu'il convient de poursuivre chaque année ce remboursement qui a un caractère de dépense obligatoire pour la communauté de communes, dans les mêmes conditions que précédemment : versement en quatre fois : 25 % en avril, 25 % en juillet, 25 % en septembre et 25 % en novembre.

Monsieur le Président rappelle que la commune de CORMERY n'est pas concernée, de par son adhésion au 1^{er} janvier 2002 (pas de transfert de fiscalité pour le contingent action sociale).

**Après avoir entendu l'exposé de son Président,
le Conseil Communautaire,**

- **APPROUVE** le reversement des sommes indiquées ci-dessus aux communes de l'ancienne Communauté de communes LOCHES DEVELOPPEMENT, dans le cadre du remboursement du contingent d'action sociale, à l'exception de CORMERY qui n'est pas concernée de par son adhésion au 1^{er} janvier 2002,

- **AUTORISE** son Président à effectuer les mandatements nécessaires en quatre fois : 25 % en avril, 25 % en juillet, 25 % en septembre et 25 % en novembre,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, compte 657341 - Fonction 520.

.....

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE
ANNEE 2017**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle au conseil communautaire que la Communauté de communes LOCHES DEVELOPPEMENT avait mis en place un fonds de solidarité communautaire par délibération en date du 20 décembre 2001, appelé « dotation de solidarité communautaire », suite au passage à la Taxe professionnelle unique (TPU) à compter du 1^{er} janvier 2002 et au supplément de recettes fiscales générées par ce nouveau régime fiscal.

Monsieur le Vice-Président indique qu'en 2016, les montants attribués aux communes étaient les suivants :

Communes	Montant en euros
AZAY SUR INDRE	2 818
BEAULIEU LES LOCHES	14 826
BRIDORE	7 928
CHAMBOURG SUR INDRE	8 820
CHANCEAUX PRÈS LOCHES	2 000
CHEDIGNY	2 613
CORMERY	19 586
DOLUS LE SEC	5 004
FERRIERE SUR BEAULIEU	6 563
LOCHES	51 496
PERRUSSON	9 068
REIGNAC SUR INDRE	4 496
SAINT BAULD	2 430
SAINT HIPPOLYTE	4 941
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	5 428
SAINT QUENTIN SUR INDROIS	2 893
SAINT SENOCH	4 513
SENNEVIERES	2 000
TAUXIGNY	8 357
VERNEUIL SUR INDRE	3 087
TOTAL	168 867

Monsieur le Vice-Président propose de verser cette dotation de solidarité communautaire en 2017 aux communes de l'ancien territoire de la Communauté de communes Loches Développement, selon les montants de 2016 présentés ci-dessus.

**Après avoir entendu l'exposé de son Vice-Président le Conseil Communautaire,
par délibération prise à l'unanimité**

- **ACCEPTE** le versement d'une **dotation de solidarité communautaire** aux communes de l'ancienne Communauté de communes de LOCHES DEVELOPPEMENT, suivant les montants de 2016 présentés ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, compte 73922 - Fonction 01.

Monsieur Francis BAISSON s'interroge sur le FPIC et son avenir.

Monsieur le Vice-Président Laurent COURAUD indique qu'on sera sans doute en 2017 sur une répartition de droit commun, car pour y déroger il faudra l'unanimité des communes.

.....

RECTIFICATION D'ECRITURES COMPTABLES REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE CHEDIGNY
--

le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

- **APPROUVE** le reversement de la subvention TEPCV de 109 400 € encaissée par la Trésorerie de LOCHES le 22 septembre 2016 et attribuée à tort à la Communauté de communes de LOCHES DEVELOPPEMENT, alors qu'elle était destinée en réalité à la commune de CHEDIGNY,
- **AUTORISE** son Président à effectuer les deux mandats nécessaires :
 - **Budget principal** : compte **1321.830** en dépenses pour un montant de **34 824 €**
 - **Budget annexe développement économique** : compte **1311.90** en dépenses pour un montant de **74 576 €**.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs 2017 de ces deux budgets qui viennent d'être votés par l'assemblée.

.....

MOTION PORTANT SUR LES ZONES DEFAVORISEES SIMPLES (ZDS) HORS MONTAGNE
--

Dans le cadre du projet de révision des Zones Défavorisées Simples (SDS) pour pérenniser les soutiens aux agriculteurs, en particulier l'ICHN, un certain nombre de communes d'Indre-et-Loire ne sont pas reclassées, avec pour conséquence une mise en danger des élevages laitiers.

Considérant

- Que l'Etat a décidé la révision de zones défavorisées simples (ZDS) pour pérenniser les soutiens aux agriculteurs de ces zones, en particulier l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN), révision rendue obligatoire d'ici 2018 par le règlement de l'Union Européenne n° 1305/2013 ;
- Que le zonage des zones soumises à contraintes naturelles fait intervenir notamment deux critères : un critère précisant que 60% de la surface agricole est concerné par une contrainte liée aux critères biophysiques européens et un autre qui doit permettre de vérifier que, au regard des données économiques, l'activité agricole présente dans les communes concernées n'a pas surmonté de handicap naturel ;
- Qu'avec l'application de ces critères et compte tenu des demandes réitérées de reclassement, il resterait en Indre-et-Loire 85 communes à intégrer dans le zonage en question, en complément des 94 communes qui font partie du projet de reclassement actuel ;
- Que ces communes sont situées majoritairement sur le territoire de Loches Sud Touraine, sur les zones de la Gâtine de Loches et Montrésor d'une part et sur le plateau de Sainte-Maure-de-Touraine d'autre part, avec une forte présence d'élevage ;
- La structure fragile du tissu d'élevage en zone intermédiaire avec de la polyculture-élevage, qui se trouve dans une situation préoccupante actuellement avec des crises préjudiciables subies depuis deux ans au moins ;
- La volonté des professionnels agricoles d'Indre et Loire pour tout mettre en œuvre pour maintenir l'élevage dans le département ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine,
à l'unanimité, vote la motion présentée et**

- **DECIDE** de s'associer aux démarches de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire pour maintenir ces zones laitières dans le cadre du nouveau projet de révision des ZDS ;
- **SOULIGNE** la nécessité d'avoir un reclassement des deux régions agricoles de la Gâtine de Loches et Montrésor et du plateau de Sainte Maure de Touraine en zones soumises à contraintes

spécifiques, permettant par conséquent le maintien des aides attachées à ce classement pour les producteurs concernés.

.....

DIVERS

Monsieur Michel VAH s'interroge quant à l'avenir des délégués au Syndicat Mixte Sud Indre Développement (ISOPARC).

Monsieur le Président indique qu'il n'y a eu aucune saisie officielle. La Communauté de Communes siègera règlementairement au prochain Comité Syndical, représentée par 4 élus dans l'ordre du tableau, en attente des désignations. Les délégués seront désignés lors du prochain Conseil communautaire (11 mai 2017).

Monsieur Gilles BERTUCELLI demande quelle somme inscrire au budget communal pour le FPIC en 2017.

Monsieur le Vice-Président Laurent COURAUD explique qu'on aura les éléments en mai ou juin prochain et qu'on ne peut pas donner actuellement de somme exacte.

La prochaine assemblée du Conseil Communautaire de Loches Sud Touraine aura lieu le jeudi 11 mai 2017 à 18H00 dans la salle des fêtes de La Celle-Saint-Avant.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30.